QUOTIDIEN - 25 CENTIMES

--LA PLUS FORTE-- VENTE DE LA RÉGION

LILLE, 104, rue de Paris
PARIS, 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

VENDREDI 28 JUIN 1935

BUREAUX : ROUBAIX (Téléph. 351-17) 46, rue de la Gare, 46 — TOURCOING (Téléph. 9-85) 3, rue Pierre Lefebvre

DIRECTRICE : Mme Eug. GUILLAUME.

LA GRANDE PERIODE ANNUELLE DU SPORT CYCLISTE

GRAND CRITERIUM ET TOUR DE FRANCE vont passionner les foules sportives

Comme de coutume, notre collaborateur Jean DESMARET fera des reportages intéressants sur le « TOUR » et ses relations constitueront une véritable innovation pour nos lecteurs

La fin juin et le mois de juillet nous ramènent aux épreuves capitales du cyclisme, celles dont on ne parle qu'avec une considération toute particulière, celles qui emballent littéralement le monde sportif...

Jusqu'ici, certes, des courses se sont déroulées, des noms glorieux ont figuré aux palmarès, mais la forme capricieuse nous a permis de constater des « sautes » bizarres... Nos routiers peu à peu se sont affinés, se sont « rôdés », s'il est permis d'employer cette expression

Antonin MAGNE le vainqueur du Tour de France 1934.

un peu spéciale, et les voici désormais au point pour disputer les courses dont ils souhaitent avant tout être les triomphateurs...

L'incomparable succès du Grand Critérium

Dans cet ordre d'idées, et sur le plan régional, il faut citer au premier rang le GRAND CRITÉRIUM de notre journal, dont l'organisation annuelle défraye, de longs mois à l'avance, la conversation tant au sein des clubs que dans les cercles de coureurs.

Fixé, comme de coutume, au dernier dimanche de juin — soit pour cette année le 30 — le CRITERIUM ne manquera pas de connaître, cette fois encore, le succès sportif le plus complet et le record des engagements.

Succès sportif, car le vainqueur d'une épreuve dont le parcours a été aussi judicieusement servi, ne peut qu'être un grand coureur auquel l'avenir peut et doit sourire...

Record d'engagements puisque, chiffres à l'appui, le nombre d'inscriptions reçues bat et de loin tout ce qu'annoncent d'autres organisations comptant cependant nombre d'années d'existence.

A quoi faut-il attribuer cet engouement des concurrents ? Sans aucun doute à la riche dotation dont bénéficie le GRAND CRITÉRIUM de notre journal, à la façon heureuse et adroite avec laquelle sont répartis les nombreux prix, au souci de l'organisation de ne pas négliger à la fois l'intérêt général, l'intérêt national et celui des catégories dites inférieures.

Quoi qu'il en soit, un fait existe : patent, indéniable, l'on veut de préférence à toutes les autres épreuves, courir notre CRITERIUM, le gagner ou tout au moins y faire honorable figure.

Bientôt le « Tour de France »

Hors du cadre régional proprement dit — bien que la première et la seconde étapes se déroulent en territoire nordiste — nous connaîtrons dès le 4 juillet la 29e édition du TOUR DE FRANCE.

Cette organisation unique et qui laisse loin derrière elle toutes celles d'un caractère identique, mises sur pied en d'autres pays, va vivre cette année encore une vie intense et captiver tant sur son parcours que jusqu'au fond des plus infimes bourgades, ceux que la question sportive intéresse au premier chef.

La modification nouvelle de formule nous permet de compter parmi les touristes-routiers, un Nordiste : A. DE BRUYCKER, qui se distingua, comme on le sait, dans le « Wolber 1935 » et ne dut son abandon qu'à une fâcheuse et douloureuse chute.

La présence de ce sympathique gars de chez nous « pimentera » davantage encore l'intérêt du « Tour » pour nos populations laborieuses et sportives.

Notre collaborateur Jean Desmaret sera de la caravane

Afin de permettre à ces dernières de connaître dans le détail les performances des « as » français et étrangers, notre excellent collaborateur, Jean DESMARET, nous adresse chaque saison des comptes rendus à la fois précis, techniques et humoristiques, comptes rendus auxquels nos lecteurs ont depuis longtemps rendu hommage.

Il se propose, bien entendu, de récidiver dès le 4 du mois prochain et de nous adresser en « bouclant la grande boucle » de plus de 4.000 kilomètres, d'émotionnantes et fort intéressantes relations... à condition que les routiers y mettent la plus extrême bonne volonté. N'en doutons point trop en cette période de moyennes horaires élevées, si le thermomètre, de son côté, ne se risque pas à atteindre une trop haute altitude.

Une innovation dans la présentation des reportages

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage », disait en son temps le grand Boileau... Mettant à profit cet adage, nous pouvons annoncer à nos fidèles lecteurs une innovation dans la présentation quotidienne des étapes, innovation qui sera fort goûtée et dont le résultat le plus clair sera de rendre plus vivants encore et plus attrayants nos reportages sur le 29e TOUR DE FRANCE CYCLISTE...

Nous sommes persuadés que tous nos amis sportifs nous sauront gré de ce nouvel effort vers la perfection que nous désirons atteindre... à leur intention.

EFFROYABLE TRAGÉDIE PRÈS D'AVESNES

UN OUVRIER AGRICOLE TUA SA FEMME à coup de marteau, étrangla ses deux enfants et incendia sa maison A HAUT-LIEU

Le misérable, qui s'était enfui, a été arrêté et, après un long interrogatoire a fini par avouer que c'est parce qu'il était berné par sa femme qu'à la suite d'une dispute, il avait accompli son abominable forfait

Orphée HENNINOT, le meurtrier.

Andrée MAIRESSE, une des victimes

Mercredi, à partir de 21 heures, les éclairs se succédaient sans interruption dans le ciel, suivis du tonnerre. On pensait cependant que l'orage était assez loin. Or, c'était dans la région Sud

Les restes calcinés des victimes, rassemblés dans un drap.

d'Avesnes, à Cartignies et les communes limitrophes, jusque vers Le Nouvion.

A Avesnes, il n'y eut presque rien.

« Au chant des oiseaux »

A mi-chemin, entre Avesnes et Cartignies, se trouve une maison bien connue, dont l'ancienne enseigne mentionnait « Au Chant des Oiseaux ». Elle

Le petit Arthur qui fut étranglé, ainsi que sa sœur...

était habitée par une débitante, Mme Angèle.

Depuis environ un an et demi, la maison était occupée par M. HENINAUT Orphée, 29 ans ; son épouse née Meresse Andrée, 27 ans et leurs deux enfants : Arthur, âgé de 4 ans 1/2 et Antoinette, de 2 ans 1/2.

M. Heninaut, qui avait été pendant un certain temps chauffeur au service des Autobus Quercitains, était occupé depuis quelques jours chez M. Desse, à Haut-Lieu, comme ouvrier agricole.

Mercredi, il avait cessé son travail à 19 h. 30, pour rentrer chez lui et à 21 h. il avait encore été aperçu rentrant un peu de foin qu'il avait récolté pour assurer la nourriture de sa vache pendant l'hiver.

A 22 heures, l'orage sévit. Il fut particulièrement violent à Cartignies, où de nombreux pommiers furent déracinés et les toits de certains immeubles endommagés.

Sur la route d'Avesnes à Cartignies, on n'avait rien remarqué d'anormal.

Au feu !

A 1 h. 10, deux préposés des douanes de la brigade mobile d'Avesnes, MM. Dupuis et Delzenne, de service sur la route, passant devant la maison Héninaut, aperçurent une lueur sortant du toit. Ils descendirent de bicyclette et crièrent « au feu ! » en appelant au secours. Comme personne ne répondait, ils s'emparèrent de pierres qu'ils jetèrent dans les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage. Les vitres se brisèrent, mais personne ne répondit encore.

Ils se rendirent chez les deux fermiers les plus proches, Mme Lorette et M. Samain, pour les mettre au courant de ce qui se passait. Les fermiers vinrent rapidement sur les lieux et aidés des douaniers procédèrent au sauvetage du mobilier du rez-de-chaussée, d'une automobile et firent sortir de l'étable les porcs et les poules. Le feu ayant pris rapidement une grande extension, il fut impossible de se rendre à l'étage.

La maison de la famille HENNINOT détruite par le feu.

Vers 2 h. 15, les sapeurs-pompiers de Boulogne-sur-Helpe arrivaient sur les lieux avec leur pompe à bras, qui fut mise rapidement en batterie.

Trois cadavres calcinés

Les préposés des douanes, en regardant au rez-de-chaussée, avaient pu voir le cadavre calciné de la femme, dont un bras sortait hors du lit, et celui des deux enfants. Ils n'avaient plus de jambes, les figures étaient noircies et calcinées, des bouts de chair grillés.

Les corps avaient achevé de se consumer lorsque les lits étaient tombés du premier étage au rez-de-chaussée, lorsque le plancher eut été consumé.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

MICHEL HENRIOT qui tua sauvagement sa jeune femme a comparu devant les jurés de Vannes

Vannes, 27. — Le procès de Michel Henriot, assassin de sa femme, ne passionne pas Vannes, qui présentait ce matin son aspect habituel. Toutefois, de nombreux Lorientais sont arrivés ce matin par chemin de fer, cars ou voitures. Pour prévenir tout incident possible, une heure avant l'ouverture des débats, au Palais de Justice, une automobile sans escorte a amené l'accusé. Celui-ci est fort déprimé et son défenseur, Me Beneix, a déclaré qué c'est aujourd'hui un être las, morne, sans résistance.

L'accusé est entré à 13 h. 10 exactement dans la salle d'audience. Cette salle, fort curieuse avec ses murs capitonnés, contient à peine trois cents places et le président a reçu plus de trois mille demandes de cartes pour le procès. Michel Henriot a gagné sa place tête baissée, une mèche de sa chevelure retombant sur le front, l'air sournois. Tout de suite, la salle est devenue houleuse. Pendant ce temps, Henriot, assis à son banc, se tenait immobile.

Michel HENRIOT qui tua sa femme à coups de carabine.

A 13 h. 20, la Cour a fait son entrée et a procédé aux formalités habituelles, dans le brouhaha des commencements d'audience.

Un incident

A 13 h. 40, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation et tout de suite après commence l'interrogatoire.

L'accusé s'est levé. Mais un vif incident se produit.

On sait que le père de l'accusé est dans la salle et cependant, on n'a pas entendu l'huissier audiencier prononcer son nom lors de l'appel des témoins.

Me Python, avocat de la partie civile, souligne cette omission. L'huissier assure que le nom de M. René Henriot a été appelé.

L'incident est clos et le président rappelle la jeunesse de Michel Henriot.

Le passé de l'accusé

Il rappelle les nombreuses maladies qui marquèrent l'enfance de l'accusé, cependant que Michel Henriot s'est assis parce qu'il est fatigué et approuve avec déférence ce que dit le président.

Celui-ci aborde ensuite les malaises dont souffrit Henriot au régiment, sa réforme et son séjour en Silésie, chez M. Keller, éleveur de bêtes à fourrure. Le président ajoute que M. Keller avait une profonde estime pour l'accusé et qu'il a été fort surpris quand il a appris son acte meurtrier.

Il est ensuite question de l'installation de Michel Henriot, à Loch-en-Guidel,

Mlle Marie DEGLAVE, sœur de la victime, qui reçut ses confidences.

de ses démarches en vue d'un mariage, pour l'élevage des renards argentés et Par une annonce Henriot apprend que Georgette Deglave, de Noyon, veut bien l'épouser. Il fait une bonne impression sur la famille Deglave ; d'ailleurs peu de personnes connaissaient son passé pathologique.

Le président en vient à la famille Deglave. Si la famille de Michel Henriot et l'accusé lui-même gardèrent le silence sur les tares et maladies de Michel, la famille de sa fiancée observa un silence égal. Mais la famille Henriot fit examiner Georgette Deglave, car cette jeune fille était faible. Le mariage s'accomplit,

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

CINÉMATOGRAPHIE RADIOLOGIQUE

Il s'agit, pour la première fois, d'une solution pratique entièrement mise au point permettant de filmer l'image donnée par les écrans ordinaires. Après de nombreuses années de recherches, le docteur DIJAN a réalisé un procédé de cinématographie permettant de filmer directement l'image donnée sur un écran radioscopique de n'importe quelle bonne installation médicale sans aucune modification.

C'est grâce à son objectif que le docteur DIJAN est arrivé à filmer les mouvements des organes intérieurs du corps. Voici quelques détails sur l'objectif : il pèse cinq kilos, son diamètre extérieur est de treize centimètres, il se règle à volonté pour les écrans jaune verdâtre ou bleus violets. Seules, les pellicules cinématographiques sont différentes : pour les premiers, on emploie des panchromatiques ; pour les seconds, des émulsions extrarapides. La distance antienthode-écran est de 75 à 80 cm. La distance écran objectif 1 m. 42 à 1 m. 50. L'appareil et l'écran surtout doivent être préservés des vibrations. Le développement des pellicules est un peu différent de celui des conditions ordinaires. L'appareil a sensiblement les dimensions d'une « camera » ordinaire réserve faite de l'objectif plus gros. Il n'y a pas d'obturateur ; le mécanisme d'accrochage est légèrement différent

NOTRE PHOTO MONTRE UNE PRISE DE VUE.

Lire en septième page : « LE RÉVEIL DU CINÉMA »

L'ACCORD FRANCO - RUSSE

L'Angleterre va répondre à l'Allemagne que celui-ci n'affecte en rien le traité de Locarno

Londres, 27. — Le gouvernement britannique adressera, demain ou après-demain, au gouvernement allemand, une note dans laquelle il répondra aux objections de celui-ci relativement à l'incidence éventuelle du pacte franco-russe sur le traité de Locarno.

A ces objections, Londres avait déjà fait une réponse officieuse dans laquelle le cabinet anglais contestait que le pacte franco-russe créât aucune difficulté nouvelle dans l'interprétation ou l'application éventuelle des clauses de Locarno.

Au cours de la visite de M. Von Ribbentrop, les ministres anglais avaient donné à entendre qu'ils seraient heureux de connaître les vues allemandes sur cette réponse. Aucune indication n'est encore parvenue de Berlin et, comme l'interprétation du pacte franco-russe doit naturellement influencer sur l'attitude allemande à l'égard du pacte oriental, Londres va confirmer dans une note officielle que l'accord franco-soviétique n'a à son sens, aucune incidence sur le traité de Locarno.

UN ENFANT DE 3 MOIS TUÉ PAR SA MÈRE A SASSEGNIES

Celle-ci, qui a été placée sous mandat de dépôt, affirme que c'est en cognant involontairement la tête du bébé contre son lit qu'elle a provoqué sa mort

A DROITE : Le Parquet devant l'habitation des époux DELHAYE-CAMBRELENG. — A GAUCHE : La jeune mère, née Anne-Marie CAMBRELENG.

(LIRE NOTRE INFORMATION EN DEUXIEME PAGE)

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Un cambrioleur parisien auteur d'un vol qualifié à Lens, a été jugé hier

IL A ÉTÉ CONDAMNÉ A DIX ANS DE RÉCLUSION ET DIX ANS D'INTERDICTION DE SÉJOUR

Les époux Hoornaert, après avoir cédé à leurs enfants un commerce de pâtisseries, reprirent à Lens une fabrique de cadres, située rue Bayard, où ils reçurent une nièce, Suzanne Hellebout, accompagnée d'un certain Tireux Raymond, 21 ans, sans profession, demeurant à Paris, 50, rue Galante, et que vint rejoindre un individu du nom de Gasnier, qui se faisait passer pour son frère. Le trio usa largement de l'hospitalité offerte avec beaucoup trop de confiance et put ainsi visiter plusieurs fois l'immeuble.

Le 4 janvier dernier, les deux hommes et la femme regagnaient Paris. Le 5 au soir, Tireux alla retrouver Gasnier au café Dupont, boulevard Barbès, où tous deux mirent au point le projet de cambrioler la maison Hoornaert.

Le lendemain, vers 11 heures, ils arrivaient à Lens par le train. Selon Tireux, Gasnier était porteur d'une serviette contenant des outils de cambriolage. Après s'être cachés toute la journée, les deux compères constatèrent que leurs futures victimes se trouvaient chez leurs enfants et se dirigèrent vers la fabrique de cadres. Tandis que, selon lui, Tireux faisait le guet, Gasnier se serait introduit seul dans la maison.

Le butin

A leur retour, vers 23 heures, les époux Hoornaert constatèrent que des voleurs avaient pénétré dans l'immeuble en forçant la porte d'entrée. Dans le bureau, situé au fond du couloir, à gauche, un coffre-fort à rideau métallique avait été, après effraction, débarrassé d'une somme de 400 francs. Partout on avait fouillé. L'armoire à glace, de la chambre à coucher, dont on avait fracturé la serrure se trouvait délestée de 14.000 francs en billets de mille, placés dans un sac à main, dissimulé sous une pile de linge ; 30.000 francs en billets de mille et de 500 francs enveloppés dans un linge jaune ; 4 à 5.000 francs, en billets de 100 et 50 francs et en pièces d'argent, ainsi que deux pièces de vingt francs et une de dix francs en or, dans un coffret portatif en acier ; des bijoux enfermés dans une boîte en fer ; une montre en argent et un portefeuille contenant un certificat d'immatriculation ; une obligation de la Ville de Paris et deux titres de rente au porteur convertis en 1932.

Raymond TIREUX, le voleur, et son amie Suzanne HELLEBOUT, nièce de la victime appelée comme témoin.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)